



PROCES VERBAL DE SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 MARS 2019 A 20 H 30

L'an deux mil dix-neuf le huit mars à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saulges, légalement convoqués le 2 mars 2019, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du CGCT, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Mme LEPAGE Jacqueline, maire.

Etaient présents : Mme LEPAGE Jacqueline, maire, Mr TROU Robert, Mr TRANSON Nicolas, adjoints, Mr LAMBOURD Claude, Mr JULIEN Vincent, Mr POSSEME Christian.

Absents excusés : Mr GRIVEAU Jean-Pierre, adjoint, Mr VASSEUR Olivier.

Absente : Mme BOUEME BONBON Karine, Mme HUAULT Diana.

Mr TRANSON Nicolas a été désigné secrétaire de séance.

Voici l'ordre du jour :

- . Approbation du dernier procès-verbal,
- . Intervention de Mr Pierre BOUTELOUP, DGS à la 3C, pour présenter le pacte fiscal et financier,
- . Avenant à la convention de mise en place du service technique commun,
- . Emploi saisonnier,
- . Questions et informations diverses.

INTERVENTION DE Mr Pierre BOUTELOUP, DGS à la 3C pour présenter le pacte fiscal et financier

Mr BOUTELOUP Pierre, directeur général des services, présente aux conseillers le nouveau pacte fiscal et financier de la communauté de communes des Coëvrans.

Il en ressort notamment, la suppression progressive, de la dotation pour le service technique commun sur 5 ans, soit pour Saulges une perte de 25 425,00 €, qui sera compensée par la dotation de solidarité communautaire à hauteur de 1 434,00 € en 2019 et 2 869,00 € les années suivantes.

AVENANT A LA CONVENTION DE MISE EN PLACE DU SERVICE TECHNIQUE COMMUN

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'avenant à la convention de mise en place du service technique commun et de la nouvelle Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) votée lors du conseil communautaire du 29 janvier 2019.

Tout d'abord, le conseil municipal s'étonne d'une quasi-totale acceptation (46 voix pour et 1 voix contre), du nouveau pacte fiscal et financier qui va être mis en œuvre.

Puis, il constate que, la charge du service technique commun, précédemment transférée à la Communauté de Communes d'Erve et Charnie, en contrepartie d'un produit financier, va redevenir une charge à part entière pour la commune, perdant 5 085,00 €/an jusqu'en 2022, soit la somme de 25 425,00 €, bien maigrement compensée par la nouvelle DSC, à la somme de 1 434,00 € en 2019 et 2 869,00 € les années suivantes.

Le conseil municipal, n'ayant pas d'autres choix dans l'immédiat et pris au piège, autorise Mme le Maire à signer l'avenant à la convention de mise en place du service technique commun, mais s'interroge sur la répartition des 580 000,00 € qu'il y aurait à redistribuer sur l'ensemble des 31 communes de la 3C. Il demande expressément que cette compensation soit revue sérieusement à la hausse, pour ne pas mettre en péril les finances de notre commune, touristique, petite cité de caractère.

CONTRAT A DUREE DETERMINEE DANS LE CADRE D'UN EMPLOI SAISONNIER

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le contrat « emploi avenir » se termine le 30 avril 2019. Elle précise les tâches qui ont été affectées à cet emploi et effectuées par l'emploi avenir dans le cadre du tourisme principalement, et indique qu'il y a nécessité d'avoir un tel poste pour la future saison touristique.

Après discussion, le conseil municipal décide de créer un poste en contrat à durée déterminée de 6 mois, du 1^{er} mai au 31 octobre 2019, à raison de 25 heures hebdomadaires, et autorise Mme le Maire à signer le dit contrat.

INFORMATION ET QUESTION DIVERSES

- 1) Entretien du chemin de la Chouanardière : Mme le maire présente 2 devis, celui de l'entreprise BATP d'un montant de 1 350,00 € HT, mais ne comprenant pas la pierre et l'autre de P.B.S, d'un montant de 1 523,97 € HT avec la pierre. Le conseil municipal donne son accord pour le devis de Philippe Bossuet Services mais demande que ce soit de la pierre 0/20 partout.
- 2) Commission communale des impôts directs, une réunion est à prévoir en présence si possible d'un agent du service des Impôts.

REFERENCE	OBJET
DELIB-19-07 DELIB-19-08	Avenant à la convention de mise ne place du service technique commun Emploi saisonnier

NOM	Prénom	Qualité	<i>Signature</i>
LEPAGE	Jacqueline	Maire	
TROU	Robert	1 ^{er} adjoint	
TRANSON	Nicolas	2 ^{ème} adjoint	
GRIVEAU	Jean-Pierre	3 ^{ème} adjoint	Absent
LAMBOURD	Claude	Conseiller municipal	
JULIEN	Vincent	Conseiller municipal	
POSSEME	Christian	Conseiller municipal	
VASSEUR	Olivier	Conseiller municipal	absent
BOUEME	Karine	Conseillère municipale	absente
HUAULT	Diana	Conseillère municipale	absente